



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 03 août 2022

Prévention des incendies : la préfète renforce les mesures jusqu'au 16 août.

Le département reste dans une situation de sécheresse préoccupante, les vagues de chaleur aggravant cette situation inédite.

Au vu de la situation, la préfète a décidé de **prendre les mesures suivantes** sur l'ensemble du département, à compter du 3 août et jusqu'au 16 août à 6 h 00 :

- Interdiction des feux d'artifice
- Interdiction des feux de type bûcher
- Interdiction des feux festifs en milieu naturel comme les feux de camp ou les barbecues.

Il est recommandé de reporter tous les travaux, agricoles ou forestiers notamment, susceptibles d'engendrer des départs de feux.

Les mesures réglementaires suivantes restent applicables dans le département pour éviter les feux.

Il est interdit :

- d'allumer tout type de feux dans les massifs forestiers, les boisements et les plantations ainsi qu'à moins de 200 m de ces formations végétales sauf pour les habitations.
Cette mesure ne s'applique pas aux propriétaires sylvicoles sous conditions de prévenir les pompiers en amont, surveiller constamment le feu et garantir un accès aux véhicules de secours.
- de fumer dans les massifs ou sur les voies qui les traversent.
- d'effectuer des lâchers de lanternes volantes, comme les lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Prévenez rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles telles que la localisation, position GPS, numéro de parcelle, moyens d'accès pour les secours...
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- A pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

Ensemble, protégeons nos forêts et limitons les risques de départ de feu !

Toutes les informations et tous les bons réflexes :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin

Tél : 03 88 21 67 68

www.bas-rhin.gouv.fr

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)